

Compte-rendu

Session plénière du CNDSI

21 mars 2022

Le 21 mars 2023, la première réunion plénière 2023 de la 3e mandature du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) s'est tenue à l'Hôtel de la ministre. Elle a été présidée par la Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux. **La session était consacrée aux enjeux de responsabilité sociétale des entreprises et à l'accélération du partenariat entre l'Afrique et la France.**

I. Discours introductif de la SE et interventions de la DGT et de l'AFD

- **Dans son propos introductif, Chrysoula ZACHAROPOULOU, Secrétaire d'Etat, s'est félicitée de pouvoir disposer d'un cadre stratégique clair grâce au Document d'Orientation Stratégique « Société civile et engagement citoyen »** présenté le 17 mars 2023. Ce document permettra au Ministère et aux acteurs de la société civile de travailler sur 5 priorités : 1° La promotion d'un environnement favorable pour l'expression et l'action de la société civile, en France et partout dans le monde, 2° Le soutien au développement et à la structuration des organisations de la société civile, 3° Le développement de partenariats avec toutes les composantes de la société civile, 4° Le soutien à l'engagement citoyen et 5° le renforcement du rôle de plaidoyer des OSC, particulièrement francophones, sur la scène internationale.
- **La Secrétaire d'Etat a indiqué que ce dialogue serait précieux en 2023 au regard des échéances à venir incluant notamment le Conseil présidentiel du développement et le CICID** qui devront permettre de repenser les objectifs, les instruments et le ciblage de notre politique et **le sommet en juin pour un nouveau pacte financier mondial**, qui visera à repenser l'architecture financière internationale. Elle a insisté sur le fait que ces échéances constituaient autant d'objectifs concrets pour lesquels la contribution de la société civile était incontournable pour définir les propositions.
- **La Secrétaire d'Etat a rappelé l'évolution proposée par le Président de la République vis-à-vis de la relation avec l'Afrique** lors de son discours du 27 février 2023 qui a permis d'entériner un changement de posture basé sur l'humilité et l'écoute des partenaires. Il doit s'opérationnaliser dans le cadre d'un travail en Equipe France orchestré par l'Etat et impliquant les opérateurs, les associations et le secteur privé. En termes de priorité, ce discours signe également la fin de la primauté du militaire et de la primauté de l'aide pour leurs substituer la notion de partenariat. Ce partenariat entre l'Afrique et la France a été

illustré par le récent déplacement du Président : au Gabon, lors du « One Forest Summit » qui a permis d'évoquer des solutions de financement pour la préservation des forêts tropicales, en Angola, de renforcement de la production agricole locale, en RDC, où un forum économique euro-africain a été organisé à Kinshasa sur les priorités en matière de numérique, de métaux critiques et de villes durables (nouveaux investissements via l'AFD et en lien avec les entreprises). Le Président a également annoncé dans ce cadre la mise en place d'un nouveau fonds doté de 40 millions d'euros pour neuf pays. Celui-ci sera opérationnel dès 2023 pour mener des projets concrets, rapides, et visibles, dans les domaines prioritaires de nos partenariats et dont les sociétés civiles seront les grandes bénéficiaires.

- **Dans un second temps, la Secrétaire d'Etat a explicité l'importance des questions de RSE**, dans une logique d'investissement réciproque. Sur ce périmètre, la mise en place de normes sociales et environnementales exemplaires est un facteur différenciant. De nombreuses normes volontaires ont ainsi vu le jour et la France ainsi que plusieurs Etats sont allés plus loin en édictant des normes contraignantes. La France a ainsi été pionnière avec sa loi de 2017 sur le devoir de vigilance des entreprises et tient à placer la conduite responsable de nos entreprises au cœur de nos partenariats internationaux. Pour aller de l'avant, la Secrétaire d'Etat a rappelé qu'il restait beaucoup à faire, 1° pour harmoniser toutes ces normes et en réduire la complexité de mise en œuvre, 2° pour finaliser un modèle européen, dans le cadre de l'adoption de la directive sur le devoir de vigilance et du règlement sur l'interdiction des produits issus du travail forcé et du travail des enfants et 3° pour se diriger vers la naissance d'un mécanisme international contraignant.
- **Suite à l'intervention de la Secrétaire d'Etat, Christophe BORIES, sous-directeur des affaires financières multilatérales et du développement (DGT)** s'est exprimé pour témoigner de la nécessité de soutenir une évolution des banques multilatérales de développement pour intégrer ces nouvelles approches et concilier le soutien au développement et celui aux biens publics mondiaux. En effet, il ne peut s'agir d'une substitution au soutien aux pays les plus pauvres, mais plutôt de nouvelles tâches. Ce discours est porté par la France depuis plusieurs mois, dans le cadre d'un processus initié par les Etats-Unis en 2022. Cet agenda d'évolution concerne à la fois la mission, les outils et instruments des banques multilatérales de développement et leur modèle financier. S'agissant des instruments, l'idée est notamment de créer un effet de levier plus important du financement public sur les financements privés. Exprimant son souhait que l'élection d'un nouveau président à la Banque Mondiale permette de réaliser ces objectifs, il a indiqué que le sommet de juin relatif au nouveau pacte financier serait une date importante notamment pour faire fonctionner de manière plus efficiente l'ensemble des BMD comme un système, mais aussi en lien avec les fonds verticaux et les financements privés. Il a fait remarquer que les ressources publiques supplémentaires réclamées par les BMD seront difficiles à rassembler, sachant que la France est l'un des rares pays à avoir augmenté fortement son budget d'aide publique au développement ces dernières années. Il a souligné que si l'on décide de changer de sémantique, ce qui ne serait pas demandé par la plupart des partenaires et interlocuteurs de la DGT, le terme d'« **action publique pour le développement** » proposé par Richard Touroude (Medef International) a le mérite d'être traduisible en Anglais contrairement à l'« investissement solidaire » qui semble par ailleurs trop restrictif. De plus même si le terme d'« aide » n'était plus employé à l'avenir, il serait bien toujours question de transferts d'un pays à un autre, dans un seul sens.
- **Philippe JAHSAN, Directeur Stratégie, prospective et relations institutionnelles au sein du groupe AFD** a témoigné de la politique renforcée en matière de RSO mise en œuvre depuis 2005 par son groupe, qui a permis de structurer les pratiques et de le positionner parmi les acteurs les mieux notés par les agences de notation extra-financière

(notée 73/100, première place du groupe de pairs selon Moodys ESG). Cette démarche est fondée sur de grands principes : l'efficacité de l'aide, le dialogue et partenariat avec les acteurs du développement, le suivi et l'évaluation des résultats, l'application de contrôles de prévention de la corruption, de la fraude, du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Elle constitue ainsi un vecteur d'exemplarité. Il a ainsi rappelé qu'un certain nombre d'instruments avaient été remis à jour (procédures visant à identifier, prévenir ou atténuer les dommages environnementaux et sociaux, adoption d'une nouvelle liste d'exclusion montrant des avancées en matière de biodiversité et de droits humains et d'exploitation des énergies fossiles). Cette démarche était également prise en compte au travers des outils du cycle projet (dispositif "Analyse et avis développement durable" vise à faciliter l'intégration du développement durable dans les projets). L'AFD a également mis en place des dispositifs dédiés aux réclamations permettant à chacun de faire remonter des problèmes relatifs à la mise en œuvre de projets sur financement AFD. Cette prise en compte des critères RSE a également été intégrée dès le processus d'appel d'offre et a conduit également à allouer des financements visant le renforcement des pratiques RSE au sein des organisations des pays partenaires. La politique RSO du Groupe AFD a fait l'objet d'un bilan fin début 2022 sur ses réalisations 2018-2022. Par ailleurs, après l'adoption du POS, un temps de concertation sera prévu avec la société civile pour l'élaboration de la feuille de route 2023-2027.

II. Echanges avec les membres du CNDSI

Manuele DEROLEZ (CCFD-TS) a salué les efforts financiers du plan de Libreville pour soutenir la transition écologique et sociale mais a alerté des risques de répéter les erreurs commises sur le marché carbone, de compensation sans véritable réduction d'émissions, et a regretté que les causes structurelles de la déforestation n'aient pas été abordées (agriculture industrielle, renforcement des droits foncier, redistribution de bénéfices aux populations locales).

La Secrétaire d'Etat a précisé que le *One Forest Summit* apportait un début de réponse, en réunissant des spécialistes. Des efforts continueront à être fournis, notamment avec la mobilisation du secteur privé, qui permettront de combattre la déforestation tout en créant des emplois. Elle a souligné l'importance pour les pays de développer un plan d'action national auquel les bailleurs pourront s'associer. La France investit aussi dans le dialogue politique entre les pays. La SE a indiqué que les marchés carbone pourraient être mieux structurés et mieux prendre en compte la biodiversité.

Olivier BRUYERON a salué la publication de la stratégie « société civile et engagement citoyen » du ministère soulignant que le processus de consultation mobilisé pour la rédiger pourrait servir de référence au sein du ministère en la matière. Il insiste sur l'importance du changement de sémantique et préfère l'utilisation du terme « partenariats publics au développement » plutôt que celui d'investissement, plus ambigu.

Il demande à ce que la SE précise la position du gouvernement quant à l'amendement déposé par le groupe LR au Sénat au projet de loi Asile et Migration. Celui-ci introduirait un alinéa à la LOPDSI conditionnant l'APD à la gestion de flux migratoires. Le collège des associations considère que cet amendement est contraire aux engagements de la France en matière d'APD et de création de partenariat égaux avec les pays en développement.

La SE a précisé que la France ne posait pas de conditionnalité à l'aide publique au développement. Elle considère qu'il est nécessaire de traiter les questions des mobilités avec

tous les acteurs de la société civile de manière globale. Elle défendra la création de projets en lien avec les cadres de l'UE, ce qui permettra aux opérateurs de bénéficier de financements de l'Union.

Charles GOERENS (député européen) a salué l'association du Parlement européen au CNDSI. Il rejoint la SE et les associations sur le fait que l'APD ne doit pas être conditionnée. Il souhaite que des nouveaux chantiers soient entrepris dans l'UE pour protéger les plus faibles. Il rappelle l'importance de respecter les partenaires africains, de mobiliser les fonds nécessaires au développement, de trouver de nouveaux partenariats. La coopération entre commission européenne et Etats membres étant essentielle, il salue l'association de commissaires européens au déplacement du président de la République en Afrique.

Mackendie TOUPEISSANT (FORIM) a salué l'utilisation par la Secrétaire d'Etat du concept de mobilité pour se référer à la migration, et d'expatrié pour migrants. Il souligne les avancées du gouvernement mais que la conditionnalité de l'aide et le criblage sont perçues comme des attaques qui appellent à la vigilance du secteur associatif. Enfin il a réitéré les attentes du FORIM de voir la France signer la « Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille » lors du sommet du FMMD.

Jean-Baptiste CALLEBOUT (CGT, Syndicats) s'est associé aux demandes du collège des associations et a fait l'écho de la voix de syndicats africains qui se sont émus de la venue du PR en période électorale en Afrique, perçue comme une prime au sortant. Il a rapporté l'inquiétude des syndicats face au conflit à l'est de la RDC.

Olivier Richard (DGM 2) a souligné que le déplacement du président n'avait aucune visée électorale et que les sujets abordés étaient d'intérêt commun à tous les participants. Il a précisé que la situation à l'est de la RDC avait été au cœur de tous les entretiens et que le gouvernement avait mobilisé une aide de 35 millions d'euros à ce sujet.

Elizabeth CLAVERIE DE ST MARTIN (CIRAD) a remercié le MEAE pour son soutien aux scientifiques impliqués contre la déforestation et son action au *One Forest Summit*. Elle a souligné que la coopération ne devait pas être seulement technique mais aussi politique avec l'association des partenaires du sud directement affectés. Il est essentiel d'impliquer plus d'acteurs, dont d'autres Etats. Concernant le marché carbone, elle a appelé à trouver d'autres outils pour financer la reforestation, qui ne détruisent pas les outils existants et qui récompensent la préservation.

II. Priorités en matière de RSE identifiées par les membres du CNDSI et interventions complémentaires

Pierre Victoria a présenté les actions de la plateforme RSE qu'il préside et apporté un bilan de la RSE en France, notamment en matière règlementaire. Il a précisé que la géopolitique faisait partie intégrante de la RSE et qu'il était important de mieux définir les ODD dans les politiques RSE et d'avoir un vrai référentiel en la matière.

Trois priorités avaient été identifiées lors de la réunion préparatoire du 20 mars 2023, qui a réuni 30 membres ou leurs représentants :

Komi ABITOR (FONGTO), pour le collège des personnalités étrangères :

- **La France doit accompagner les gouvernements et les sociétés civiles dans la création de normes efficaces en matière de RSE.** Le collège des personnalités étrangères a salué les efforts de la France niveau international et souligné que

l'application des critères RSE par les filiales des entreprises françaises et la transparence de leurs actions pourrait avoir une influence positive dans les pays partenaires et leur législation. Il appelle la France à **soutenir les OSC locales et de coopérer avec les pouvoirs publics** dans la création de normes.

Eléonore MOREL (FIDH/PDH), pour le collège des associations :

- **Sur la directive européenne sur le devoir de vigilance**, Eléonore Morel, a appelé la France à apporter son soutien à l'élargissement des conventions et des instruments couverts par la directive (ex. la déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme) et à ce qu'elle s'applique à l'ensemble des entreprises sur toute la chaîne de valeur (dont l'usage fait des produits commercialisés, notamment les armes et matériel de surveillance, et l'activité des clients). Elle appelle aussi à supprimer les exemptions concernant le secteur financier (y compris des banques et des banques publiques de développement). Enfin elle souligne la nécessité d'un meilleur accès à la justice comme de garantir que les entreprises prennent en considération l'impact de leur désengagement en matière de RSE sur les droits humains (désengagement responsable des entreprises).

Le collège, dont Cécile DUFLOT (Oxfam), a vivement insisté sur la nécessité d'inclure le secteur financier dans la directive, comme pour que le champ du devoir de vigilance soit étendu aux biens tels que les armes et qu'il soit renforcé pour les opérations à haut risque.

Sur le projet de traité contraignant sur les entreprises et les droits humains des Nations Unies, Eléonore Morel a appelé à ce que le conseil européen donne mandat à l'UE pour négocier le traité et que la France offre un soutien accru à l'Equateur pour que celui-ci soit adopté. Elle souhaite que l'accès à la justice pour les personnes affectées soit une priorité. Elle a mis en avant une analyse qui démontre que les deux instruments (de l'UE et de l'ONU) sont complémentaires et peuvent se renforcer mutuellement.

Richard TOUROUDE (FNTP/Medef International), pour le collège des représentants des acteurs économiques :

- Richard TOUROUDE rejoint la SE sur la nécessité de **limiter l'opposition entre banques et développement**. Il souligne que les entreprises françaises se détournent des projets soutenus par les banques publiques de développement parce que ces banques financent au final les moins-disants et appelle à résoudre cet écueil. Il met en avant l'importance de **définir des critères quantifiables et mesurables afin de réduire les risques de désavantages compétitifs** des entreprises qui respecteraient les normes RSE. A l'opposé des associations, il fait part des inquiétudes du secteur quant à l'impact de l'élargissement du périmètre du projet de directive européenne sur le devoir de vigilance, qui impacterait négativement les petites et moyennes entreprises. Il précise également que le contrôle de l'aval de la chaîne de valeur par les entreprises est irréalisable.

D'autres points ont été soulevés par les membres du CNDSI :

- La nécessité d'efforts accrus quant à **la lutte contre le travail des enfants**, notamment par **l'application des normes RSE aux sous-traitants. (Didier SZLIWKA, CFDT)**

- La nécessité de **convaincre les partenaires** dans des cercles internationaux tels que l'IDFC à s'imposer des règles de redevabilité (Jean-Louis BANCEL, ESS France). Philippe JAHSHAN a précisé que l'AFD échange sur ses pratiques avec les membres de l'IDFC, dans le cadre duquel elle vise à parvenir à un texte commun.
- Les **banques de développement doivent cesser d'utiliser les paradis fiscaux**. (Jean-Louis BANCEL, ESS France). Le secteur de l'ESS a joué un rôle précurseur en matière de RSE.
- Le Député européen Charles GOERENS appelle à **éviter la fragmentation du marché unique en adoptant une loi au niveau de l'UE**. Il invite les pouvoirs publics, notamment au niveau européen, à discuter de la faisabilité de l'application des normes de manière à faciliter leur application par les entreprises. Il a suggéré qu'une réflexion soit menée sur la manière de compenser la surcharge que les normes RSE pourraient faire peser sur les entreprises. Enfin il appelle à une réflexion sur les risques de concurrence posés par les entreprises de pays moins respectueux des normes RSE.
- Bouna KANE (Simplon Afrique) s'est interrogé sur les mesures existantes pour **évaluer le respect des normes RSE sur le terrain**.
- L'Europe doit appuyer **une ambition forte afin de définir les normes au niveau international** (Sebastien TREYER, IDDRI).

En réponse aux observations des membres du CNDSI, François GAVE, Représentant spécial pour la responsabilité sociétale des entreprises, a mis en avant **l'importance de l'évolution de la doctrine en matière de droits humains et de développement durable**. Il a rappelé que la France était à l'initiative d'un grand nombre de textes portés au niveau européen.

Il a aussi rappelé **l'implication de la France dans l'alliance 8.7** contre le travail des enfants et appelle à **une approche partenariale avec la société civile**. Il a souligné la détermination du gouvernement à la mise en œuvre des normes tout en soulignant son pragmatisme afin de ne pas favoriser des entreprises moins respectueuses des droits humains. Il attire l'attention sur l'importance de parvenir à des normes appliquées internationalement.

Christophe Bories a rappelé que la France continue bien sûr à plaider pour que les AO des BMD incluent les meilleurs standards RSE. Toutefois, même si les appels d'offres des BMD ne sont pas toujours au maximum des standards souhaités par les entreprises françaises ou européennes, ils se distinguent par essence des appels d'offres des pays récipiendaires qui en général tiennent bien moins compte de critères RSE. Il est par ailleurs de l'intérêt bien compris des pays en développement de se financer via les banques de développement qui leur fournissent des dons et des prêts à taux extrêmement faibles (grâce aux ressources apportées par les pays donateurs), plutôt que vers des financeurs privés ou des bailleurs bilatéraux moins favorables.

III. Points divers : groupes de travail, évaluation du CNDSI, articulation CPD-CICID

Les prochaines sessions des groupes de travail :

- **Le 27 mars de 16h30 à 18h30** : 3^{ème} séance du « GT Agenda 2030 / Revue Nationale Volontaire ». La 4^{ème} séance devrait se tenir le 7 avril de 13h à 17h.

- **29 mars de 14h à 16h30** : 4^{ème} séance du « GT Jeunesses » qui sera suivie d'une consultation en ligne.
- Le rapport du « GT fondations et développement » est en cours de rédaction.

Anne-Charlotte DOMMARTIN (CIV) a indiqué qu'une évaluation du CNDSI serait menée par le service d'évaluation du MEAE. Les membres et ex-membres seront invités à contribuer à cet exercice notamment pour participer au comité de référence. Jean-Louis BANCEL a souhaité que l'évaluation puisse comparer le CNDSI avec des instances similaires d'autres Etats.

Enfin, des précisions ont été apportées **sur l'articulation entre le Conseil Présidentiel du Développement (CPD) et le Comité Interministériel à la Coopération Internationale et de Développement (CICID)** par Luc CHEVAILLIER (DGM/DDD). Il a indiqué que le calendrier du CICID n'est pas encore fixé mais que les OSC ont été impliqués dans les groupes de travail préparatoires sur trois thématiques : les priorités géographiques (1), les outils de mise en œuvre (2) et le pilotage, redevabilité et de visibilité de la politique du développement (3). Les rapports de ces GT ont été envoyés à Matignon et à l'Elysée. Le CPD, qui n'est pas défini dans la loi mais est un organe d'impulsion, devrait se tenir fin avril.

Olivier RICHARD, Directeur Général adjoint de la Mondialisation a clôturé la session. La prochaine plénière se tiendra le 20 juin 2023 matin sur les questions en lien avec l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), avec une réunion préparatoire le 19 juin.